

Compte-rendu du Conseil Syndical du 30 mars 2022

CS-22C30

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. ESCARPA Ludovic ; M. FRUCTUS Sébastien ; M. JAFFEUX Nicolas ; Mme GUILLOT Nathalie.

M. JAFFEUX Nicolas a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

1 - Compte-rendu des décisions prises par Mme la Présidente par délégation consentie par le Conseil Syndical – Mmes Léa LAGOUTTE et Stéphanie POTIER-DEDIT ont été recrutées pour assurer les remplacements des agents titulaires sur janvier et mars 2022.

2 - Approbation du compte-rendu du Comité Syndical précédent

Le compte-rendu et le PV de la réunion du 25.11.2021 sont approuvés à l'unanimité.

3 - Autorisation de validation par mail de l'annexe 6 de la CTG – Convention Territoriale Globale de Billom Communauté, détaillant les dossiers PSO-PSU éligible au Bonus CTG

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Mme la Présidente à valider par mail la mise à jour de l'annexe 6 de la CTG détaillant les dossiers PSO PSU et le pilotage, éligibles au Bonus CTG au 31.12.2021.

4 - Rapport d'activités 2021 sur les services du syndicat

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités des services de l'ALSH BOUZEL-VASSEL pour l'exercice 2021, qui sera transmis, pour présentation devant les conseillers municipaux, aux communes de BOUZEL et VASSEL et sera mis à disposition du public en Mairie de BOUZEL, siège social du syndicat.

5 - Approbation du Compte de Gestion du receveur syndical de l'exercice 2021

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, le Comité Syndical, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

M. le Vice-président soumet aux membres du conseil syndical le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé et présenté par Mme la Présidente et le met aux voix. Considérant la délibération de ce jour approuvant le Compte de Gestion du Syndicat pour l'exercice 2021 établi par M. le Receveur ; hors de la présence de Mme la Présidente, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le Compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2021 ; arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-après et reconnaissent la sincérité des restes à réaliser :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	1 835,15 €	160 181,26 €
Dépenses annulées	0,00 €	249,80 €
Dépenses nettes	1 835,15 €	159 931,46 €
Recettes émises	3 909,51 €	152 824,54 €
Recettes annulées	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	3 909,51 €	152 824,54 €
Résultat de l'exercice	2 074,36 €	-7 106,92 €
Résultat reporté	-2 553,02 €	13 264,56 €
Affectation du résultat		0,00 €
Résultat de clôture	-478,66 €	6 157,64 €
RAR DEPENSES	210,00 €	
RAR RECETTES	0,00 €	

5 - Affectation des résultats de l'exercice 2021

Vu le besoin de financement en section d'investissement, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat d'exploitation 2021 comme suit :

- exécution d'un virement à la section d'investissement d'une partie de l'excédent d'exploitation (compte 1068), soit : 688.66 € ;
 - exécution d'un virement à la section de fonctionnement du reste de l'excédent d'exploitation (compte 002), soit : 5 468.98 €
- Le déficit de clôture d'investissement 2021 sera reporté en dépenses au budget primitif à la section d'investissement au compte 001 pour un montant égal à 478.66 €. Ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022.

6 – PEDT - Projet Educatif De Territoire - plan mercredi de l'ALSH BOUZEL-VASSEL

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Projet Éducatif De Territoire avec Plan Mercredi de l'ALSH BOUZEL-VASSEL à compter du 01.09.2022 pour une durée de trois ans ; de valider en conséquence les mises à jour du règlement intérieur, le projet éducatif et le projet pédagogique (2022-2023) de l'ALSH BOUZEL-VASSEL ;
- d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention avec les partenaires et tous les documents afférents à ce dossier ;
- de donner une réponse favorable à la proposition du CEMEA qui accompagne individuellement les structures (élus et techniques en charge de la jeunesse) sur les thèmes : comment évaluer son PEDT ? comment organiser un COFIL ? Cet accompagnement est gratuit pour l'ALSH car pris en charge financièrement par la CAF 63.

7 - Proposition de JVS MAIRISTEM pour la mise en œuvre de l'espace famille du logiciel PARASCOL permettant l'inscription aux services de l'ALSH BOUZEL-VASSEL

Considérant la volonté de l'équipe de mettre en place ce dispositif pour les parents d'élèves, afin de permettre les démarches d'inscription en ligne aux services de l'ALSH BOUZEL-VASSEL et de bénéficier d'une plateforme de transmission des informations aux familles ; Le Conseil Syndical, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'offre de la société JVS MAIRISTEM s'élevant à 290.00 € HT pour la mise en œuvre personnalisée de L'espace Famille de PARASCOL, de 220.00 € HT pour la formation à distance et à 348.00 € HT pour la redevance annuelle ;
- de voter les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2022 en section de fonctionnement.

8 – Programme d'investissement au vote du Budget Primitif pour l'année 2022 : demande de subvention à la CAF 63

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'équipement de l'ALSH au budget 2022 ;
- de charger Mme la Présidente des modalités de mise en œuvre ;
- de solliciter une subvention auprès de la CAF du Puy-de-Dôme au titre de l'Aide aux partenaires sur fonds locaux pour l'année 2022 ;
- de voter les crédits nécessaires à ces acquisitions au budget primitif de l'exercice 2022.

9 - Vote du Budget Primitif pour l'année 2022

➤ Le nouvel article L. 2123-24-1-1 du CGCT dispose que chaque année, un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par tous les membres du conseil syndical sera communiqué aux délégués avant l'examen du budget. A titre d'information, le syndicat a versé sur 2021, les indemnités de fonction suivantes :

FONCTIONS	TAUX MAXI de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP	TAUX DE MINORATION (voté le 09.12.20)	Indemnité nette perçue
Présidente	12.20%	15 %	772.11 €
Vice-Président	12.20%	15 %	294.28 €

➤ Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le budget primitif 2022 qui se résume comme suit : la section de fonctionnement s'équilibre à **167 055.98 €** (votée par chapitre) et la section d'investissement (votée par opération et chapitre) à **1 689.66 €**. Les documents financiers (compte administratif, compte de gestion, et budget primitif) sont consultables au siège social du Syndicat, en Mairie de BOUZEL.

Participations des Communes :

L'effectif réel à la rentrée scolaire 2021/2022 s'élève à 77 enfants (22 élèves de VASSEL, 55 élèves de BOUZEL). La clef de répartition pour la participation financière des communes est donc la suivante : 71,40 % pour BOUZEL et 28,60 % pour VASSEL.

Afin de financer l'ensemble des prévisions budgétaires, la participation des Communes est fixée pour 2022 à **114 210 €**, soit **81 546 € pour BOUZEL** et **32 664 € pour VASSEL** (clef de répartition arrêtée lors du Comité Syndical du 14.03.2005 – article 9 des statuts du syndicat).

10 - Attribution de chèques cadeaux aux agents à prévoir au budget primitif 2021

Dans le cadre de la politique d'action sociale du syndicat en faveur de ses agents, le comité syndical décide à l'unanimité, d'attribuer des chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année, comme suit :

- Agents titulaires à temps non complet : 110.00 € par agent.
- Agents non titulaires à temps non complet : 50.00 € par agent.

Cette attribution est conditionnée par l'exercice effectif de l'activité de l'agent.

➤ Rapport 2021 du CNAS

De plus, dans le cadre de la politique d'action sociale du syndicat en faveur de ses agents, Madame la Présidente informe l'assemblée que le S.I.BO.VA adhère depuis le 01.01.2006 au CNAS qui est un organisme de portée nationale ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...). Il est précisé que le syndicat cotise au CNAS pour un montant total annuel de 848.00 € (212.00 € par agent). Le retour 2021 au bénéfice des agents s'élève à 1 493.50 €.

11 - Subventions allouées à la Coopérative Scolaire, à l'Association des Parents d'Élèves et au RASED

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de porter à 20.00 € par élève la somme allouée pour l'organisation de l'Arbre de Noël, qui sera versée par le biais des deux coopératives scolaires des directrices, au prorata du nombre d'enfants inscrits (BOUZEL / VASSEL) à la rentrée de septembre 2022 ;

- d'allouer la somme de 3 000.00 € pour financer, en partie, la classe découverte organisée par l'enseignante de la classe de CM1/CM2 (VASSEL). Ce montant sera versé à la coopérative scolaire de VASSEL ;

- de fixer à 50.00 € par classe et par an la subvention au RASED ;

Afin d'éviter le risque d'irrégularité de la délibération, M. ESCARPA Ludovic, Conseiller Municipal de VASSEL, Président de l'APE BOUZEL-VASSEL, quitte la séance au moment du vote attribuant la subvention à l'association.

- d'attribuer la somme de 300.00 € pour l'organisation du goûter de Noël par l'APE – Association des Parents d'Élèves du RPI BOUZEL-VASSEL - et provisionne la somme de 150.00 € comme subvention de fonctionnement à l'APE afin de financer l'assurance de l'association en responsabilité civile (le versement sera subordonné à la production de l'attestation d'assurance).

12 - Document Unique d'évaluation des risques professionnels de la collectivité : mise à jour dans le cadre de la pandémie du COVID 19

Vu la délibération en date du 09.03.2020 validant le Document Unique d'évaluation des risques professionnels du S.I.BO.VA et de la commune de BOUZEL pour les unités de travail la concernant ;

Considérant que dans le cadre de la pandémie de la Covid 19, des mesures sanitaires ont été mises en place afin d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents ;

Considérant le plan d'actions simplifié de continuité du service administratif de la commune de BOUZEL, en charge du secrétariat du syndicat, arrêté le 24.03.2020.

Suite à la présentation de Mme la Présidente des mesures mises en œuvre, le Comité Syndical,

- prend acte de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels dans le cadre de la pandémie du coronavirus, annexé à la présente délibération.

Il sera procédé à une réévaluation régulière du Document Unique en fonction des priorités et des moyens financiers de la collectivité.

13 - Questions et informations diverses

* Mme la Présidente fait :

- un bref compte rendu du Conseil d'école du 11.03.2022 à VASSEL et fait part des effectifs prévisionnels à la rentrée 2022-2023.

- un point sur l'état des restes à recouvrer pour le syndicat qui s'élève à 2 095.20 € au 23.03.2022.

- le bilan de la formation PRAP - prévention des risques liés à l'activité physique - du 22.02.2022, des préconisations ont été recensées, il conviendra de faire le point sur les besoins des agents du syndicat.

A BOUZEL, le 05.04.2022

Mme la Présidente du S.I.BO.VA

